



Si vous êtes motivé, prêt à la mobilité, avec une ouverture d'esprit vous permettant de vous adapter, venez rejoindre cette section ! Grâce aux périodes de formation en Entreprise à l'étranger, vous bénéficierez d'un enrichissement personnel et professionnel. Vos compétences linguistiques seront un atout apprécié dans les entreprises.



OBJECTIFS DE LA SECTION EUROPEENNE

- communiquer en langue étrangère dans un contexte professionnel,
- se familiariser avec la culture du pays d'accueil,
- se préparer à l'euro-citoyenneté,
- obtenir le baccalauréat professionnel avec une mention reconnue au niveau européen.

CONDITIONS DE CERTIFICATION

- ✓ avoir suivi un cursus en section européenne,
- ✓ être inscrit officiellement en section européenne,
- ✓ avoir réalisé une Période de Formation en Entreprise dans un pays étranger,
- ✓ présenter la liste des travaux et activités réalisés dans le cadre des séquences en section européenne,
- ✓ se présenter à l'épreuve orale spécifique en fin de deuxième année.

ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS

Cours spécifiques de 2 h hebdomadaire

avec un professeur de langue vivante et un professeur de discipline non linguistique avec lesquels vous vous préparerez à l'intégration culturelle et professionnelle dans le pays d'accueil.

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'EXAMEN

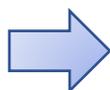
Pour bénéficier de la **Mention Européenne**, le candidat devra :



Obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve de langue vivante obligatoire Anglais

+

Obtenir un minimum de 10/20 à l'épreuve orale spécifique section européenne.



Une **épreuve facultative** est proposée aux élèves effectuant un stage à l'étranger : **Celle-ci appelée « Epreuve de mobilité »** consiste en un entretien oral, en Français, relatif au déroulement et environnement du stage. Cette épreuve ne peut qu'apporter des points à l'examen.

Grâce à une formation reconnue à l'échelle européenne, vous augmentez vos chances d'insertion professionnelle.